

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 13 août 2018, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS :

- Poste vacant, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. François Robidoux, conseiller no. 3 (maire suppléant)
- M. Alain Raymond, conseiller no. 4
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

EST ABSENT : M. Ghyslain Noël, maire

La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée de Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2018-08-182. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2018-08-183. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 juillet 2018 de

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 9 juillet 2018 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières de

Réception d'une correspondance de M. Danny Dupont, coordonnateur du programme de Hockey Vert et Or du Séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières, demandant un don à la Ville de Daveluyville. Le conseil prend acte, sans donner suite.

Demande de partenariat-Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska de

Réception d'une correspondance de la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demandant une contribution minimale de 50 \$ pour l'organisation de la Journée internationale des personnes âgées qui sera soulignée le jeudi 4 octobre prochain au Centre communautaire d'Arthabaska sous le thème général « Partenaires pour un mieux vivre ». Le budget des dons et commandites ayant été affecté en totalité, le conseil prend acte, sans donner suite.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2018-08-184.
Proclamation de
la Journée
internationale des
personnes âgées

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Nations Unies (ONU) a désigné le 1er octobre 2018 comme la Journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT le thème de cette journée pour 2018 est « Partenaires pour un mieux vivre »;

CONSIDÉRANT QUE cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que le Conseil proclame la journée du 1er octobre 2018 comme étant la Journée internationale pour les personnes âgées afin de sensibiliser la population à la réalité du vieillissement de la population et à la contribution des aînés dans nos milieux.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2018-08-185.
Comptes du 10
juillet au 9 août
2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 juillet au 9 août 2018 de la Ville de Daveluyville totalisant 538 590.85 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste du 10 juillet au 9 août 2018.

2018-08-186.
Mandat à la firme
Monty Sylvestre
pour la
modification de la
politique de
gestion
contractuelle

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi 122 par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QUE la Loi prévoit des mesures pour l'adjudication, la passation et la gestion des contrats accordés par la Ville, conformément à l'article 573.3.1.2, de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la politique de gestion contractuelle de la Ville de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Monty Sylvestre pour la rédaction de la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville de Daveluyville, au montant de 287.44 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le trou au bureau de poste, trou au coin de la 2^E Rue et du 2^E Rang, la terre dans la 5^E Rue, déménagement de la glissade de l'école, mettre la vitesse à 50 km/h autour du Lac-à-la-Truite, les fosses septiques, les remorques au Lac-à-la-Truite, l'asphaltage sur la

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

7^E Avenue, questions auxquelles le maire suppléant a répondu.

TRANSPORT

2018-08-187.
Réfection de la
toiture du 1025
route Principale

CONSIDÉRANT QUE la toiture du 1025 route Principale coule;

CONSIDÉRANT QUE ledit bâtiment est entièrement loué et qu'il y a lieu de procéder aux rénovations le plus tôt possible;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de mandater les entreprises Tousignant entrepreneur général à changer le revêtement de toit pour du bardeau d'asphalte, tel que spécifié dans la soumission no.1034, en date du 18 juillet 2018, au coût de 14 026.34 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2018-08-188.
Location de
télémetrie
véhiculaire de
type GPS pour le
camion de
dénégement

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports oblige désormais à tous les sous-traitants pour le déneigement de ses routes, un système de télémetrie;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Focus;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de louer un système de télémetrie véhiculaire sur l'inter 2012, au coût de 80.43 \$ par mois durant 6 mois et un frais fixe de 241.46 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2018-08-189.
Demande
d'installation
d'une pancarte
localisant la
bibliothèque
municipale sur la
route 261

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faciliter la localisation de la bibliothèque municipale sur la route 261, vis-à-vis de la 7^E Avenue;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de demander l'autorisation au ministère des Transport, Mobilité durable et Électrification des Transports (MTMDET) d'installer une pancarte pour localiser la bibliothèque municipale-scolaire de Daveluyville sur la route 261, au coin de la 7^E Avenue.

HYGIÈNE DU MILIEU

Démission de M.
Yvon Bergeron –
Opérateur en
traitement des
eaux

Réception de la lettre de démission de M. Yvon Bergeron, opérateur en traitement des eaux, qui quitte ses fonctions en date du 30 septembre 2018.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire suppléant en fait un bref résumé. Pour le mois de juillet 2018, 28 permis ont été émis, totalisant 566 175 \$.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2018-08-190.
Embauche du

CONSIDÉRANT le début des activités à l'aréna;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

responsable du restaurant de l'aréna

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche d'une nouvelle responsable dans les plus brefs délais;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Mme Evelyne Crochetière à titre de responsable du restaurant de l'aréna de Daveluyville, selon les termes et conditions déterminés et acceptés par le comité des ressources humaines. L'entrée en fonction de Mme Evelyne Crochetière est effective immédiatement.

2018-08-191.
Logo sur la glace - Organismes

CONSIDÉRANT l'implication du JB Daveluyville dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme devrait avoir leur logo sur la glace;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement l'emplacement du logo du JB Daveluyville pour la saison 2018-2019. Ce dernier devra cependant payer le pochoir, la peinture et l'installation.

LÉGISLATION

2018-08-192.
Règlement relatif à la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Roland Ayotte**, qu'un règlement relatif à la gestion contractuelle sera déposé à une séance ultérieure.

Projet de règlement no. 59 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant la Politique de gestion contractuelle

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Roland Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le lundi 13 août 2018;

Conformément à la loi, M. François Robidoux, maire suppléant, dépose le projet de Règlement numéro 59 relatif à la gestion contractuelle, abrogeant et remplaçant la Politique de gestion contractuelle. À la demande du maire suppléant, Mme Pauline Vrain, greffière mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, elle déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance ;

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ce projet de règlement était disponible pour consultation à l'hôtel de ville 72 heures préalablement à la présente séance. Il a également été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance. Des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance

AFFAIRES NOUVELLES

2018-08-193.
Terrain situé au 17, 105^E Rue (lot 4 442 143)

CONSIDÉRANT la vente du terrain situé au 17, 105^E Rue (lot 4 442 143);

CONSIDÉRANT QUE le contrat notarié lors de la vente du terrain stipule que l'acquéreur ou tout acquéreur subséquent s'engage à construire et occuper une maison d'habitation unifamiliale sur ledit immeuble dans le délai de deux (2) années suivant la date de la signature du contrat notarié;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel désire modifier la clause pour

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

pouvoir vendre son terrain;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **D'**autoriser le propriétaire du 17, 105^E Rue (lot 4 442 143) de revendre son terrain et;
- 2- **DE** considérer applicable au futur acquéreur l'ensemble des clauses contenues au contrat de vente initiale et
- 3- **DE** considérer que le futur acquéreur bénéficie d'un délai de deux (2) ans suivant la date de la signature du contrat notarié à intervenir avec le propriétaire actuel afin de respecter l'engagement quant à la construction et à l'habitation d'une maison unifamiliale sur cet immeuble.

2ÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions pour les demandes de permis, le Fond de développement des Territoires (FDT), la 2^E Rue, le drapeau à l'Office municipal d'habitation, les nuisances sur le bord de la rue à l'OMH, les déchets au nouveau parc industriel, questions auxquelles le maire suppléant a répondu.

2018-08-194.

Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 45.

François Robidoux, maire suppléant

Pauline Vrain, greffière